Accusé de réception en préfecture 075-200054781-20250328-D2025-56-CC Date de télétransmission : 28/03/2025 Date de réception préfecture : 28/03/2025



## **DECISION DU PRESIDENT N° D2025-56**

<u>Objet</u>: Conclusion d'une convention d'étude relative à la préfiguration d'une stratégie d'évolution de la programmation tertiaire et sa déclinaison opérationnelle sur un ou plusieurs lots de la ZAC Plaine Saulnier à Saint-Denis

Le Président de la Métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

**Vu** la délibération n° CM2023/10/12/45 du Conseil de la Métropole du 12 octobre 2023 portant délégation d'attributions au Président pour prendre des décisions dans les domaines limitativement énumérés parmi lesquels « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, de services et de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

**Vu** l'arrêté du Président n°AP2024/690 portant délégation de signature à Madame Nathalie VAN SCHOOR, directrice générale déléguée de la Métropole du Grand Paris,

Considérant que, dans la cadre du projet d'aménagement de la ZAC Plaine Saulnier à Saint-Denis, la Métropole du Grand Paris souhaite faire réaliser une étude par les étudiants du parcours PROMU (Programmation, projet et management urbain) du master « Urbanisme et aménagement » de l'école d'urbanisme de Paris dans le cadre d'un atelier professionnalisant de master 2,

**Considérant** que, compte tenu de la nature des prestations et de leur montant total inférieur à 40 000 € HT, ce marché peut être conclu sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément à l'article R. 2122-8 du code de la commande publique, avec l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne agissant au nom et pour le compte de l'Institut d'Urbanisme de Paris (dit « école d'urbanisme de Paris »),

**DECIDE** 

Accusé de réception en préfecture 075-200054781-20250328-D2025-56-CC Date de télétransmission : 28/03/2025 Date de réception préfecture : 28/03/2025

Article 1<sup>er</sup>: de conclure la convention valant marché public pour l'étude de préfiguration d'une stratégie d'évolution de la programmation tertiaire et sa déclinaison opérationnelle sur un ou plusieurs lots de la ZAC Plaine Saulnier à Saint-Denis, avec l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, sise 61 avenue du Général de Gaulle 94010 CRETEIL cedex, pour un montant forfaitaire de 6 000,00 € HT.

Article 2 : La dépense sera imputée au budget 2025, chapitre 011.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le Trésorier.

Par ailleurs, notification en est faite au prestataire.

Fait à Paris, le 28 MARS 2025

Pour le Président et par délégation,

Nathalie VANSCHOOR Directrice générale déléguée